

MOYEN DE DEPLACEMENT

Permis B : oui non

Véhicule personnel : oui non

Si vous ne possédez pas de permis et de véhicule personnel, comment vous déplacez-vous ?

Votre entourage (conjoint, ami,...) vous transporte

Vélomoteur, bicyclette

Transports en commun (SNCF, compagnie de car privée,...)

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGE

ATTENTION : L'inscription en formation ne pourra être validée à l'issue de la sélection, qu'après validation d'un mode de financement

Pôle Emploi

Conseil Régional

Employeur / OPCA (fournir une attestation de financement)

AGEFIPH

Contrat de Professionnalisation

Autre financement

SITUATION DE VERIFICATION DES EPREUVES D'ADMISSION

Tous diplômes mentionnés devront comporter les justificatifs correspondants

Diplômes obtenus	Date d'obtention

Niveau et année de fin de scolarité :

Je soussigné(e) certifie l'exactitude des informations et documents présentés et me porte candidat à la formation d'Accompagnant Educatif et Social, session juin 2018.

A , le

Signature du candidat



35 AVENUE DU COUSERANS
31260 MANE
TEL : 05 61 90 50 84

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION
DU DEAES (conformément à l'arrêté 29 Janvier 2016)

- une lettre de motivation ou projet de formation rédigé
- un curriculum vitae avec photo
- la photocopie d'une pièce d'identité **en cours de validité**
- les photocopies des diplômes ou titres obtenus
- les pièces justifiant le statut du candidat
 - ⇒ *personne en emploi* : contrat de travail ET attestation de l'employeur, décision d'acceptation d'absence et de financement de la formation
 - ⇒ *personne en recherche d'emploi* : attestation d'inscription au pôle emploi et du nombre de jours de rémunération ouverts
- Pour les personnes qui optent pour un complément de formation dans le cadre de la VAE, copie de la décision de validation partielle délivrée par le jury
- un certificat médical précisant l'aptitude à exercer le métier d'Accompagnant Educatif et Social
- une déclaration sur l'honneur attestant de n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES (article L227-10 du CASF et L 133-6 du CASF)
- la photocopie de la feuille récapitulant les vaccinations obligatoires
- 2 photos
- un chèque de **50 euros**, libellé à l'ordre de *Maison Familiale Rurale de Mane*, pour les frais de traitement des dossiers

Si le candidat est retenu pour l'entrée en formation il devra en sus s'acquitter des frais d'adhésion à l'association d'un montant de 25 euros